



CFP.GO

Centre de Formation

Professionnelle du Grand Ouest

Education canine spécifique chien médiateur

FICHE D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

A retourner par courrier ou mail à l'adresse de contact indiquée. Nombre de places limitées à 3

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

ORGANISME OU ETABLISSEMENT :

FONCTION / PROFESSION :

TELEPHONE :

COURRIEL :

- DATES SOUHAITEES :
- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> DU 18 AU 20 SEPTEMBRE 2023 | <input type="radio"/> DU 4 AU 6 OCTOBRE 2023 |
| <input type="radio"/> DU 23 AU 25 OCTOBRE 2023 | <input type="radio"/> DU 29/11 AU 1 ^{ER} DECEMBRE 2023 |
| <input type="radio"/> DU 20 AU 22 DECEMBRE 2023 | <input type="radio"/> DU 21 AU 23 FEVRIER 2024 |
| <input type="radio"/> DU 27 AU 29 MARS 2024 | <input type="radio"/> DU 17 AU 19 AVRIL 202 |
| <input type="radio"/> DU 27 AU 29 MAI 2023 | <input type="radio"/> DU 24 AU 26 JUIN 2023 |

(SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES)

Nous mettons tout en œuvre pour l'accueil des personnes en situation de handicap.



Contact : CFPGO – 3 lieu-dit LESNOAL 29770 ESQUIBIEN – cfpgo.info@gmail.com

Déclaré sous le numéro 53 29 08933 29 auprès du préfet de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Responsable formations : Christine COLIN 0662701307

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-3 à L6353-7 du Code du Travail)

Un exemplaire à retourner signé et paraphé à réception.

1 : PARTIES CONTRACTANTES

Nom et Prénom du bénéficiaire :

Adresse :

Ci après dénommé "Stagiaire"

et

CFPGO Centre de Formation Professionnelle du Grand Ouest – 3 lieu dit Lesnoal à ESQUIBIEN 29770 AUDIERNE

Organisme de formation Siret 12254400066 | NAF 8559A | Numéro de déclaration d'activité : 53 290 89 33 29 (ne vaut pas agrément de l'Etat) représenté par Madame COLIN Christine

Est conclu, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie :

2 : OBJET

Le CFPGO accueillera le stagiaire à l'action de formation suivante : **Stage d'éducation canine spécifique à la médiation animale.**

Le stagiaire s'engage à être présent aux dates, lieux et heures convenus.

3 : NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION :

L'action de formation entre dans la catégorie de formation, selon l'Article L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Nombre d'heures par stagiaire et horaires : 21 heures réparties sur 3 journées consécutives, 7 heures par jour (8h45-12h30 / 13h15 -16h30) Niveau requis des stagiaires : Pas de Pré-requis

Objectif : Revoir les principes et objectifs de la médiation animale. Se positionner dans sa posture professionnelle. Développer ses connaissances éthologiques et psychologiques pour mieux identifier le rôle de l'animal médiateur. Obtenir les clés pour choisir, évaluer, éduquer et former son animal médiateur

A l'issue de cette session, le stagiaire sera en mesure d'intégrer la présence de son animal médiateur dans une pratique professionnelle, en assurant un cadre éthique, sanitaire et sécuritaire.

Formateurs : Christine COLIN, psychologue, étho-psycho-comportementaliste, éducateur chien d'assistance, thérapeute assistée par l'animal

Effectif : 3 stagiaires, accompagnés ou non d'un animal.

Condition de présence de l'animal : avec présentation d'un certificat sanitaire vétérinaire et comportemental (Evaluation comportementale obligatoire), attestant de la bonne santé de l'animal et de son équilibre comportemental, du carnet de vaccination (toux de chenil demandée) + questionnaire d'auto-évaluation rempli. (se référer au dossier « Présence d'un chien en formation »)

Le programme détaillé, le cas échéant, de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Contact : CFPGO – 3 lieu-dit LESNOAL 29770 ESQUIBIEN – cfpgo.info@gmail.com

Déclaré sous le numéro 53 29 08933 29 auprès du préfet de la région Bretagne Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Responsable formations : Christine COLIN 0662701307

4 : ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisation : Les stagiaires sont accueillis 15 minutes avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévus.

Méthode pédagogique : Apports théoriques et pratiques, immersions professionnelles, jeux de rôles et situations réelles.

Lieu : établissement partenaires – locaux CFPGO (AUDIERNE 29)

Prévention et gestion des abandons : le CFPGO s'engage à contacter le stagiaire s'il ne se présente pas à l'action de formation au lieu et à l'heure prévus ; à signaler l'absence à l'employeur le cas échéant et à en comprendre la raison.

5: MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Feuilles d'émargement signées par le formateur et par les stagiaires à la demi-journée fournies par l'organisme. Fiche de rapport sur le déroulement de la formation effectuée par le formateur et transmise à l'organisme de formation. Une grille d'évaluation complétée par le stagiaire permet de mesurer le niveau de satisfaction sur le déroulement, le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...) et sur les acquis de formation, à l'issue de la session puis à froid un mois plus tard. Un retour satisfaction sera demandé auprès de l'employeur / du financeur à terme.

6 : VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement.

7 : DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les droits d'inscription, objet de la présente, s'élève à : 585,00 euros net de taxe (Exonération de TVA Article 293B du CGI). Dans le cadre d'un financement, les frais de dossier s'élèvent à 185 euros.

Règlement reçu à ce jour : Aucun Le stagiaire s'engage à verser (rayer la mention inutile) :

- la totalité du prix susmentionné :595.....euros. Sur ordre du stagiaire, le chèque de caution peut servir au règlement et est encaissé, au plus tard, au premier jour de formation.

- une partie du prix susmentionné à hauteur de235.....euros, pour un règlement en plusieurs fois. (Ou si une partie de la formation ou la totalité est prise en charge par un organisme) , encaissé après le délai de rétractation mentionné à l'article 7. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation et selon souhait du stagiaire.

9 : ANNULATION ET DEDOMMAGEMENT

Passé le délai de rétractation de 14 jours, à compter de la signature du contrat, toute annulation par le client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail). Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler la formation sans frais. Du 29ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalente à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement. A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation

Contact : CFPGO – 3 lieu-dit LESNOAL 29770 ESQUIBIEN – cfpgo.info@gmail.com

Déclaré sous le numéro 53 29 08933 29 auprès du préfet de la région Bretagne Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Responsable formations : Christine COLIN 0662701307

au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

10 : LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de QUIMPER (29) sera seul compétent pour régler le litige.

L'inscription définitive du stagiaire n'intervient qu'après la signature par celui-ci du contrat de formation conformément à l'article L. 6353-2 du code du travail. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par le stagiaire et vaut acceptation des Conditions Générales de Vente disponibles dans le livret de formation CFPGO.

Fait en double exemplaire à AUDIERNE,

Le

Signature du stagiaire :

Le